



Suivi initial et périodique de l'état de santé du salarié

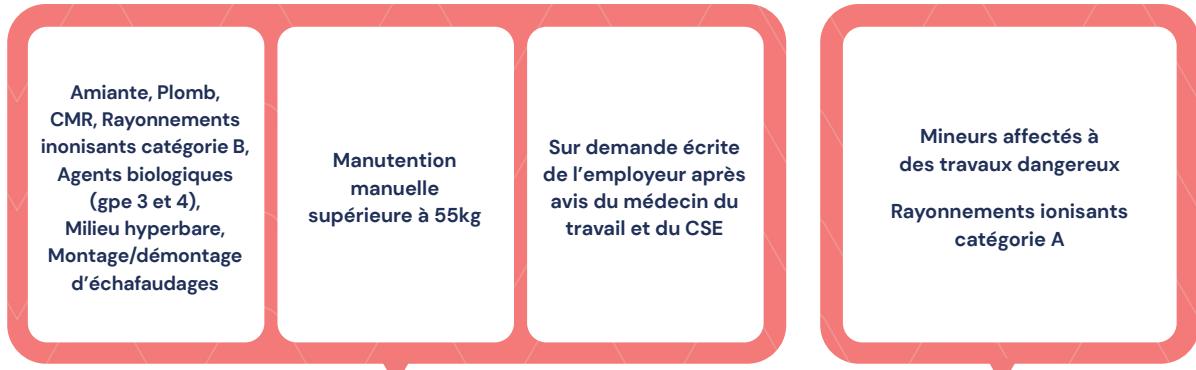
SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ



Médecin du travail,
collaborateur médecin,
interne et docteur junior*



Professionnels de santé :
Médecins et infirmiers
santé travail*



AVANT PRISE DE POSTE

Embauche
Affectation

1 an

2 ans

3 ans

4 ans

5 ans



EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE À L'EMBAUCHE

Avis d'aptitude



VISITE INTERMÉDIAIRE

Attestation de suivi

2 ANS MAX



EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE PÉRIODIQUE

Avis d'aptitude

4 ANS MAX



EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE À L'EMBAUCHE

Avis d'aptitude

1 AN MAX



EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE PÉRIODIQUE

Avis d'aptitude

↓

* sous la responsabilité du médecin du travail